



SOCIETE D'AVOCATS AU BARREAU DE BEZIERS

3 Allées Paul Riquet
34500 BEZIERS

Tel : 0467801216
Fax : 0467289758
maitrechapis@gmail.com
www.chapis-avocat-beziers.fr

SAS SFTE
TECHNIPARC DE LA BASTIDONNE
Chemin de l'Aumône Vieille
BP 1225
13400 AUBAGNE

Béziers, le 02 mai 2025
Par mail : service-clients@laugil.fr

Maître Franck CHAPUIS
DEA Consommation Concurrence
Membre du Conseil de l'Ordre

Affaire : PERTUS / SOCIETE FRANCAISE DE TRAITEMENT DES EAUX (SFTE)
Mes réfs : dossier n° 20250027

Monsieur le Président,

Je viens vers vous à la demande de mon client Monsieur William PERTUS.

Ce dernier a souscrit à la livraison d'un osmoseur pour un montant de 2 090,00 euros pose incluse.

Le contrat a été signé le 28 janvier 2025.

Monsieur PERTUS, âgé de presque 80 ans, s'est valablement rétracté conformément à l'article L 221-18 du Code de la consommation suivant votre propre formulaire de rétractation joint au contrat et que vous avez reçu le 10 février 2025.

Ce dernier me fait parvenir votre courrier dans lequel vous n'acceptez pas cette rétractation estimant que « *ce délai n'est généralement pas applicable aux commandes réalisées dans un cadre professionnel ou portant sur des équipements installés* ».

Je vous informe que cette analyse est totalement infondée juridiquement.

Par la présente, je vous mets donc en demeure de restituer les sommes versées par mon client, à savoir : l'acompte de 836 euros que vous avez encaissé.

A défaut, j'ai mandat de saisir la juridiction compétente et de solliciter que les frais de justice et dommages et intérêts soient mis à votre charge.

Conformément aux règles de mon ordre, vous pouvez transmettre la présente à votre conseil habituel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Franck CHAPUIS
Avocat au Barreau de Béziers

